




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14859-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.379**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



09.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Sécurité - Services aux Publics
- Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Reine MERGER

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de l'idée européenne.

- **Mouvement Européen Provence**

Le M.E.P., association civique, s'occupe d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats et en intervenant dans les établissements scolaires et centres sociaux.

- **Association Portulan**

Cette association favorise la découverte des cultures des pays de langue portugaise par le biais de diverses animations et cours de langues.

Dans le courant 2011 sont ainsi prévus une conférence sur le cinéma portugais, une exposition photos ainsi qu'un voyage linguistique.

- **Association Provence Bulgarie**

L'association développe les échanges franco-bulgares ainsi que la découverte des cultures respectives. Ainsi, chaque année, elle organise le concours Provence du jeune poète bulgare. A noter, que cette

association a bénéficié en 2010 d'une subvention exceptionnelle complémentaire à hauteur de 500€ pour l'anniversaire des 10 ans de sa création.

Ces propositions ont été validées en date du 21 mars dernier.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au titre de 2011 des subventions de fonctionnement aux associations désignées dans le tableau ci-après, sachant que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire 92048 6574 1528 qui présente les disponibilités suffisantes,

Associations	Subvention en 2009	Subvention en 2010	Proposition de subvention pour l'année 2011
Mouvement Européen de Provence	2 300€	2 300 €	2 300€
Association Portulan	1 300€	1 100€	1 000€
Association Provence Bulgarie	500€	1 000€	500€
TOTAL	4 100€	4 400€	3 800€

**2011.379 - DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**